

# POLITIQUES DE PAIEMENTS PCSC

## 2019-2020



- **Votre paiement** au club peut se faire soit : en totalité ou par chèques postdatés selon notre cédule de paiements. Les frais doivent être soumis au plus tard le 15 octobre. Les nageurs qui ont des frais d'inscription non payés à leur compte ne pourront pas participer aux compétitions. Les nageurs dont les parents ont été avertis à plusieurs reprises que leur compte est impayé seront suspendus des pratiques jusqu'à ce que leur compte soit réglé.
- **Programme d'engagement bénévole** - Toutes les familles PCSC sont obligées de participer au programme d'engagement bénévole qui s'applique seulement à toutes les compétitions organisées par le club de natation Pointe-Claire. Si vous choisissez d'être bénévole, des frais de 175 \$ (Bout de chou) ou 245 \$ (Groupe d'âge) seront facturés à votre compte en automne. Ce montant peut être crédité 100% durant la saison selon le nombre de sessions de bénévolats auxquelles votre famille participera (seulement aux compétitions organisées à Pointe-Claire). Si vous choisissez de ne pas faire de bénévolat : vous pouvez choisir de ne pas faire de bénévolat en payant 250\$ (bout de chou) ou 400 \$ (Groupe d'âge).
- **Les frais reliés aux compétitions** seront chargés au compte du nageur pendant la saison. Nous informerons les parents dès que les coûts seront affichés et nous souhaitons vous rappeler que le paiement doit être effectué deux semaines après l'avertissement. Les frais de compétitions ne sont pas inclus dans le prix de l'inscription.
- **Les frais du club** n'incluent pas le coût de frais d'affiliation de la F.N.Q. (Fédération de natation du Québec) et du ANLSL (Association de natation Lac St-Louis) et ne sont pas remboursables après le 30 septembre.  
Âge du nageur au 28 février 2020 :

8 ans et moins, 78 \$	11 à 14 ans, 125 \$
9 et 10 ans, 98 \$	15 ans et plus 145 \$
- **Les états de compte** seront postés régulièrement aux parents. Tous paiements concernant les compétitions de natation devront être faits à la réception soit : en argent comptant, carte de débit ou crédit ou chèque personnel. \*Lorsque vous faites votre paiement à la réceptionniste, il est très important de mentionner le nom du nageur et l'événement afin que votre compte soit à jour.
- **Une carte multi** est requise pour les résidents afin de s'inscrire à l'équipe de natation Pointe-Claire. Présentez-vous à la réception avec preuve de résidence.
- **Les chèques** devront être faits à l'ordre de la Ville de Pointe-Claire. Il est important de spécifier le nom du nageur sur chaque chèque.
- **Campagne de financement** : Pendant la saison, les nageurs auront l'opportunité de défrayer leur frais de membres en participant à la vente d'agrumes. Tous les montants d'argent accumulés par le nageur seront crédités directement dans leur compte personnel. Nous serons en mesure de vous fournir plus de renseignements concernant cette campagne de financement en octobre.
- **Politique de remboursement** : Si votre enfant ne veut plus faire partie du programme, nous ferons un remboursement au prorata à la fin du mois qu'il aura décidé de se retirer. Il n'y a aucune possibilité d'obtenir un remboursement après le 31 mars. Un frais de 25 \$ sera exigible pour un chèque de remboursement.
- **Des frais supplémentaires** de 35 \$ seront exigibles pour tout paiement retourné par la banque.
- **Chandail** : 15.00\$ par nageur sera ajouté à votre compte pour le chandail des championnats par équipe des Bouts de chou (Top Cup) ou du groupe d'âge (11 ans +), peu importe si votre enfant participe à ces événements ou non.
- **Crédit d'impôt** pour la condition physique des enfants: Votre enfant doit être âgé de moins de 16 au début de l'année au cours de laquelle les dépenses admissibles pour activités physiques ont été engagées